

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-sept, le 9 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 3 février 2017, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Député-Maire.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	30	3	2

Secrétaire de séance : Jean-Marc DUGUET

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet PRU,
- Information – surveillance pérenne – fourniture d'un programme d'actions et prescription d'une étude technico-économique pour la société Jacobi Carbons France – Usine PICA,
- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016.

N°	Libellé	Rapporteur
14	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
15	Direction Générale – Rapport sur les observations définitives de la chambre régionale des comptes (exercices 2006 à 2014)	Le Maire
16	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2017 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du théâtre Mac Nab, de la foire et salons, lotissements Colombier et Sellier	Le Maire
17	Direction Générale – Aménagement de l'îlot Brunet Rollinat - demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local – année 2017	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
18	Direction Générale – Contrat de Territoire 2017/2020 – Convention entre la Ville, la Communauté de communes et le Conseil départemental	Le Maire
19	Assemblées – Désignation du représentant suppléant au syndicat mixte du pays de Vierzon	Le Maire
20	Direction Générale – Gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux – convention d'équilibre territorial avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – Demande d'avis	Franck MICHOUX
21	Urbanisme – Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols	Franck MICHOUX
22	Urbanisme – Acquisition des lots 1 et 50 de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées CT 380, 379 et 406 appartenant à la SCI MEGAMIMI 9 et 11 rue Maurice Rollinat	Franck MICHOUX
23	Urbanisme – Lotissement du Colombier – cession du lot n°6 à Monsieur et Madame RABIH	Franck MICHOUX
24	Urbanisme – Lotissement du Colombier – cession du lot n°12 à Monsieur et Madame VAROL	Franck MICHOUX
25	Urbanisme – Régularisation foncière – échange sans soulte de terrains rue Bobby Sands et rue Claude Chevalier entre la commune et la résidence de la Gaucherie	Franck MICHOUX
26	Urbanisme – Convention avec la SAS Sologne Loire Habitat pour le transfert des espaces communs du lotissement « Résidence Frédéric Mistral »	Franck MICHOUX
27	Urbanisme – Avis sur la demande d'autorisation pour le projet de parc éolien de Coulanges sur la commune de Brinay	Franck MICHOUX
28	Ressources Humaines – Conditions d'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile	Karine CHÊNE
29	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – rapport sur les orientations budgétaires 2017 du budget de l'eau potable	Jill GAUCHER
30	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – rapport sur les orientations budgétaires 2017 du budget de l'assainissement collectif des eaux usées	Jill GAUCHER
31	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – dépotage des graisses, des lixiviats et des matières de vidange à la station d'épuration des Vallées - fixation des tarifs à compter de 2017	Jill GAUCHER
32	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif - Service de l'eau potable – fixation des tarifs des travaux adduction eau potable (AEP) à compter de l'année 2017	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
33	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – paiement des frais d'établissement des branchements aux réseaux d'assainissement – tarifs des travaux eaux usées (EU) à compter de l'année 2017	Jill GAUCHER
34	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – fixation des frais et des pénalités à compter de l'année 2017	Jill GAUCHER
35	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – service de l'assainissement collectif des eaux usées – fixation des frais et des pénalités à compter de l'année 2017	Jill GAUCHER
36	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées - convention cadre de dépotage des graisses à la station d'épuration des vallées	Jill GAUCHER
37	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées - convention cadre de dépotage de lixiviats à la station d'épuration des vallées a	Jill GAUCHER
38	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées - convention cadre pour la réception des matières de vidange sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon	Jill GAUCHER
39	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – convention pour la réception des boues liquides de la station d'épuration de Vignoux-sur-Barangeon sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon	Jill GAUCHER
40	Régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – demande de modifications de prescriptions de l'arrêté préfectoral 2013-1-1579 du 13 décembre 2013 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de Saint-Lazare et du Bois Blanc et autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par le réseau public	Jill GAUCHER
41	Centre Technique Municipal – Réseau d'éclairage public – convention de servitude d'éclairage au profit de la Ville pour ancrage et support sur propriété privée avec les propriétaires des immeubles concernés Avenue de la République	Jill GAUCHER
42	Culture – Médiathèque municipale Paul Éluard – Musée de Vierzon - théâtre Mac Nab et salle Denbac – expositions, conférences et animations – convention cadre	Frédéric COUTURIER
43	Développement Durable – Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	Djamila KAOUES
44	Jumelage – séjours linguistiques organisés par les collèges et lycées vierzonnais – attribution d'aides financières de la Ville	Ralida FERRAS

- Présentation du projet PRU,

- Information – surveillance pérenne – fourniture d'un programme d'actions et prescription d'une étude technico-économique pour la société Jacobi Carbons France – Usine PICA,

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/14 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur les demandes de subventions auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire, des contrats de prêts Secteur Public Local pour la rénovation énergétique de l'école Fay B et du Conservatoire et le financement de l'infrastructure sportive Rue J-B Clément, les conventions de prêts entre les particuliers et le Musée de Vierzon, l'acceptation des indemnités et divers marchés.

17/15 DIRECTION GÉNÉRALE – RAPPORT SUR LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (EXERCICES 2006 À 2014)

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Centre-Limousin concernant la gestion de la ville de Vierzon de 2006 à 2014.

17/16 FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, LOTISSEMENTS COLOMBIER ET SELLIER

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré a décidé :

- d'adopter le présent rapport d'orientations budgétaires pour 2017 après avoir débattu sur ledit rapport.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER.

2 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX).

7 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

1 abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/17 DIRECTION GÉNÉRALE – AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT BRUNET ROLLINAT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – ANNÉE 2017

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la demande de subvention à hauteur de 883 000 € auprès de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/18 DIRECTION GÉNÉRALE – CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 – CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes du contrat de territoire 2017/2020 proposé par le Conseil départemental du Cher, ci-annexé,

- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat et les actes y afférents,
- d'imputer, par exercice budgétaire et pendant la durée du contrat, les crédits nécessaires pour financer les opérations retenues et de recouvrer les subventions correspondantes accordées par le Conseil départemental du Cher.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/19 ASSEMBLÉES – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VIERZON

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au vote à bulletin secret, au scrutin uninominal, d'un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Pays de Vierzon,

Vote du suppléant n°5 :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne..... 31
 A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....

ADOPTÉ PAR :

Nombre de suffrages obtenus :

- Monsieur Jean-Claude LÉCHELON..... 25
- Monsieur Jean ROUSSEAU..... 6

Est élu au comité syndical du syndicat mixte du Pays de Vierzon, Monsieur Jean-Claude LÉCHELON – Conseiller municipal.

17/20 DIRECTION GÉNÉRALE – GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX – CONVENTION D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DEMANDE D'AVIS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable sur les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/21 URBANISME – CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DES SOLS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise à disposition du service instructeur ADS de la commune de Vierzon pour la commune de Nohant-en-Graçay,
- d'approuver la convention d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols ainsi que ses 2 annexes pour régir le cadre d'intervention du service instructeur, les responsabilités et attributions de chacun et fixer les modalités de financement du service instructeur ci-annexées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention et tous documents se rapportant à cette mission.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/22 URBANISME – ACQUISITION DES LOTS 1 ET 50 DE L'UNITÉ FONCIÈRE COMPOSÉE DES PARCELLES CADASTRÉES CT 380, 379 ET 406 APPARTENANT À LA SCI MEGAMIMI 9 ET 11 RUE MAURICE ROLLINAT

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les lots 1 et 50 de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées CT 380, 379 et 406, situés 9 et 11 rue Maurice Rollinat, de la SCI MEGAMIMI, moyennant le prix net vendeur de 180 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/23 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°6 À MONSIEUR ET MADAME RABIH

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 6 dans le lotissement du Colombier à Monsieur et Madame RABIH d'une superficie de 657 m² au prix de 20 €/m² pour 13 140 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir avec Monsieur et Madame RABIH et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/24 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSIION DU LOT N°12 À MONSIEUR ET MADAME VAROL

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 12 dans le lotissement du Colombier à Monsieur et Madame VAROL d'une superficie de 605 m² au prix de 20 €/m² soit 12 100 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir avec Monsieur et Madame VAROL et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/25 URBANISME – RÉGULARISATION FONCIÈRE – ÉCHANGE SANS SOULTE DE TERRAINS RUE BOBBY SANDS ET RUE CLAUDE CHEVALIER ENTRE LA COMMUNE ET LA RÉSIDENCE DE LA GAUCHERIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'échange sans soulte de terrains entre la commune et la Résidence de la Gaucherie, comme ci-après :
 - les parcelles cadastrées DM n° 781 pour 40 m² et DM n° 787 pour 487 m² cédées par la Résidence de la Gaucherie à la commune,
 - la parcelle cadastrée DM n° 784 pour 82 m² cédée par la commune à la Résidence de la Gaucherie, constituant une partie de l'assiette des rues Bobby Sands et Claude Chevallier,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/26 URBANISME – CONVENTION AVEC LA SAS SOLOGNE LOIRE HABITAT POUR LE TRANSFERT DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « RÉSIDENCE FRÉDÉRIC MISTRAL »

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la rétrocession à titre gratuit par la SAS Sologne Loire Habitat des espaces et équipements communs du lotissement « Résidence Frédéric Mistral » situé au lieudit « le Pré du Briou » après constatation de l'achèvement et de la conformité des travaux avec le permis d'aménager,
- d'approuver la convention de rétrocession,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention de rétrocession ainsi que l'acte authentique d'acquisition à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/27 URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE COULANGES SUR LA COMMUNE DE BRINAY

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- donner un avis favorable à la réalisation et à l'exploitation du projet de parc éolien situé au lieudit Coulanges, sur la commune de Brinay, conformément à l'article R.423-56-1 du Code de l'urbanisme et à l'article R.512-20 du Code de l'environnement.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/28 RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE

Rapporteur : Karine CHÊNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les conditions de mise à disposition d'un véhicule de service pouvant être remisé à domicile et d'autoriser les agents occupant les fonctions ci-dessus à remiser leur véhicule de service à leur domicile.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/29 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le présent rapport d'orientations budgétaires pour 2017 après avoir débattu sur ledit rapport.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT)

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER.

1 abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/30 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le présent rapport d'orientations budgétaires pour 2017 après avoir débattu sur ledit rapport.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

3 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT)

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER.

1 abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/31 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS POUR LE DÉPOTAGE DES GRAISSES, DES LIXIVIATS ET DES MATIÈRES DE VIDANGE À LA STATION D'ÉPURATION DES VALLÉES – FIXATION DES TARIFS À COMPTER DE 2017

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à compter de 2017 les tarifs comme suit :

	2017
Prix de dépotage des matières de vidange à la station d'épuration	9,00 € HT/m3
Prix de dépotage des lixiviats à la station d'épuration	4,00 € HT/m3
Forfait annuel pour le dépotage des lixiviats à la station d'épuration	1 500,00 € HT
Prix de dépotage des graisses à la station d'épuration	20,00 € HT/m3
Prix du badge	100 € HT/unité

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/32 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DES TARIFS DES TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) À COMPTER DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'élaboration des devis de branchements à l'unité (diffus) au réseau de l'eau potable et du raccordement des canalisations nouvelles sur les canalisations existantes, selon le bordereau de prix à compter de l'année 2017.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/33 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – PAIEMENT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – TARIFS DES TRAVAUX EAUX USÉES (EU) À COMPTER DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'élaboration des devis de branchements à l'unité (diffus) au réseau d'assainissement des eaux usées, selon le bordereau de prix ci-annexé à compter de l'année 2017.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/34 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DES FRAIS ET DES PÉNALITÉS À COMPTER DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant des frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2017.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/35 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – FIXATION DES FRAIS ET DES PÉNALITÉS À COMPTER DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant des frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2017.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/36 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – CONVENTION CADRE DE DÉPOTAGE DES GRAISSES À LA STATION D'ÉPURATION DES VALLÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention cadre, passée entre la Ville et chaque vidangeur, qui en fera la demande, pour la réception des lixiviats sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/37 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – CONVENTION CADRE DE DÉPOTAGE DE LIXIVIATS À LA STATION D'ÉPURATION DES VALLÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention cadre, passée entre la Ville et chaque vidangeur, qui en fera la demande, pour la réception des lixiviats sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/38 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – CONVENTION CADRE POUR LA RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention cadre, passée entre la Ville et chaque vidangeur, qui en fera la demande, pour la réception des matières de vidange sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/39 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DES BOUES LIQUIDES DE LA STATION D'ÉPURATION DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et la commune de Vignoux-sur-Barangeon relative au traitement d'un lot de boues liquides par la station d'épuration des Vallées à Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/40 RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE MODIFICATIONS DE PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2013-1-1579 DU 13 DÉCEMBRE 2013 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE SAINT-LAZARE ET DU BOIS BLANC ET AUTORISATION D'UTILISER L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION PAR LE RÉSEAU PUBLIC

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à solliciter des services de la préfecture, les modifications des prescriptions fixées aux articles 16 et 20 de l'arrêté préfectoral 2013-1-1579 du 13 décembre 2013 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de St Lazare et du Bois Blanc et autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par le réseau public, de la manière suivante :

- article 16 : la mise en place d'une station d'alerte au pont de Quincy, avec mesure permanente des paramètres suivants : température, pH, conductivité, oxygène dissout, turbidité, hydrocarbures dissous, teneur en carbone organique total et de réaliser à la station de production d'eau potable, les analyses hebdomadaires de l'ammonium et de la toxicité par des tests de type « Microtox »,

- article 20 : la construction d'une clôture au droit du ponton de la prise d'eau seulement, soit 2 mètres de part et d'autres sur 2 mètres de largeur sur une longueur d'environ 20 mètres avec rétablissement de la servitude de marche pied au nord de cette clôture.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/41 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE SERVITUDE D'ÉCLAIRAGE AU PROFIT DE LA VILLE POUR ANCRAGE ET SUPPORT SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES CONCERNÉS AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de servitude d'éclairage avec les propriétaires concernés au profit de la Commune de Vierzon visant à reconnaître l'existence des ancrages et des supports des appareils d'éclairage ainsi que des câbles électriques s'y rattachant sur la façade des immeubles et à définir les conditions de leur entretien, réfection ou suppression,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention passée entre la Ville et ces propriétaires pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/42 CULTURE – MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE PAUL ÉLUARD – MUSÉE DE VIERZON – THÉÂTRE MAC NAB ET SALLE DENBAC– EXPOSITIONS, CONFÉRENCES ET ANIMATIONS – CONVENTION CADRE

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention-cadre, à compter de l'année 2017,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué concerné à signer les conventions à intervenir

avec les différents intervenants et artistes dans le cadre ainsi fixé.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/43 DÉVELOPPEMENT DURABLE – PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

17/44 JUMELAGE – SÉJOURS LINGUISTIQUES ORGANISÉS PAR LES COLLÈGES ET LYCÉES VIERZONNAIS – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES DE LA VILLE

Rapporteur : Ralida FERRAS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 12/32 du Conseil municipal en date du 2 février 2012,
- d'approuver l'attribution d'une aide financière, dans la limite de 2 000 € par an, par collège et lycée vierzonnais qui organiseront, dans l'une des villes jumelées avec Vierzon, un séjour linguistique pour leurs élèves,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

4 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. DUMON (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

Fait à VIERZON, le 10 février 2017

Le Maire,



Nicolas SANSU